

Accord à durée déterminée du 11 mai 2012 sur les Activités Sociales et Culturelles

Les masques tombent

Depuis le début de l'année, nous avons été inondés d'informations syndicales nous annonçant « la fin du monde » en matière d'ASC.

Que ce soit FO, la CFTC, la CFDT, l'UNSA ou la CGC, la surenchère en phrases et slogans chocs, dénonçant le « méchant SNU », était au rendez vous. Nous avons vécu une véritable course à l'échalote pour savoir quelle serait la première de ces organisations syndicales qui vous donnerait « LE SCOOP » sur la perte de vos droits aux ASC (à cause du SNU, il va s'en dire !).

Nous sommes passés de mensonges en mensonges, d'informations plus démagogiques les unes que les autres. Ce fut un véritable florilège de bêtises :

- « l'action du SNU va faire tomber la CCN »,
- « à cause du SNU vous n'aurez plus vos chèques vacances »,
- « à cause du SNU il sera désormais impossible de partir en vacances »,
- « à cause du SNU, le budget alloué pour les ASC va passer de 2,5% de la masse salariale totale à 1,2% »,
- Etc.

Droit dans leurs bottes, ces organisations syndicales n'ont cessé de vous dire que « l'heure est grave » mais qu'elles seront toujours là, « en organisations syndicales responsables et dans l'intérêt de tout le personnel pour défendre vos droits ».

La question qui se pose alors est : pourquoi ces syndicats ont joué sur la peur des personnels ?

La réponse c'est la volonté d'affaiblir le premier syndicat de Pôle emploi, le SNU, aux élections professionnelles.

Ce n'est pas la signature de l'accord national du 11 mai 2012 qui garantit le paiement aux CE mais bien les jugements successifs qui font suite aux actions juridiques initiées et gagnées par le SNU depuis 2010. La mutualisation d'une partie des ASC, que nous continuons à négocier, devient ainsi possible par le Comité Central d'Entreprise, représentant démocratique des salariés, et non plus sous la forme d'une commission qui était pilotée de fait par la Direction Générale

C'est la raison pour laquelle le SNU n'est pas signataire de cet accord car vos subventions ASC n'ont jamais été « en danger » comme veulent le faire croire ces organisations syndicales signataires malheureusement plus intéressées par la proximité des élections et qui risquent aventureusement leur signature et les prestations auxquelles vous avez droit dans des dispositifs fragiles .

Paris le 11 mai 2012